

Des personnes âgées dans le réseau socio-sanitaire

L'Association Réseau Orientation Santé Social (AROSS) est un projet pilote qui a débuté ses prestations en 2016 pour les habitants âgés de plus de 65 ans dans une région semi-urbaine du canton de Neuchâtel.

Le projet pilote de l'Association Réseau Orientation Santé Social (AROSS) est un projet issu de la planification médico-sociale (PMS) du canton de Neuchâtel, votée en mai 2012 par le Grand Conseil. L'AROSS est un projet porté par les partenaires socio-sanitaires du canton de Neuchâtel. L'association a été créée afin de concrétiser une structure d'information et d'orientation destinée à la population et aux professionnels. Il s'agissait également de développer et formaliser les collaborations avec les ressources existantes dans un contexte de travail en partenariat.

Objectifs, spécificités et organisation

La structure mise en place sur une région semi-urbaine du canton, est axée sur les besoins des personnes de plus de 65 ans et en appui aux médecins de famille et autres partenaires. Concrètement, il s'agit de: a) collaborer avec les partenaires du domaine socio-sanitaire, afin de détecter les personnes en situation complexe ou fragiles afin d'anticiper leur orientation; b) assurer l'interface entre tous les acteurs concernés pour garantir l'organisation, la continuité et la coordination de l'accompagnement en interdisciplinarité; c) informer la population et les professionnels de santé sur le réseau socio-sanitaire de la région; d) informer et orienter sur l'offre disponible en matière de solutions transitoires, d'alternatives intermédiaires ou d'orientation en établissement médico-social.

Les spécificités de l'AROSS sont les suivantes:

- Prestations centrées sur la personne âgée;
- Evaluation globale qui intègre la prise en compte de l'environnement, les préférences du bénéficiaire et l'évaluation des partenaires;
- Les compétences et ressources de la personne âgée sont mises en avant dans le cadre de l'évaluation, favorisant ainsi le maintien à domicile;
- Interdisciplinarité de l'équipe et supervision par un médecin gériatre;
- Test d'outils de détection de la fragilité qui identifient des personnes âgées pré-fragiles, fragiles et robustes;
- Test d'outils d'aide à la décision d'orientation (non normatifs) basés sur un profil de dépendance;
- Propositions de recommandations s'agissant du lieu de vie ou de prestations répondant aux besoins du bénéficiaire;
- Réévaluation annuelle du profil de dépendance, de la fragilité et du suivi des recommandations;
- Transmission des informations aux professionnels intervenant dans la situation.

Sylvie Le Bail, Responsable et cheffe de projet de l'AROSS; **Yves Kühne**, Président de l'AROSS

www.aross-ne.ch

Contact: Sylvie Le Bail, sylvie.lebail@aross-ne.ch

L'AROSS a été fondée en 2015, depuis 2016 des prestations d'information, orientation et accompagnement sont offertes. Dans le cadre du pilote, le projet est entièrement financé par l'Etat de Neuchâtel.

Un dispositif essentiel au travail en réseau

Sont membres du comité, constitués en groupes pour les établissements médico-sociaux (EMS), les institutions reconnues d'utilité publique au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'Etat, les actrices et acteurs du réseau socio-sanitaire cantonal, ainsi que les communes constituées en groupe par région. Un représentant du service cantonal de la santé publique est présent comme invité permanent au comité. Par sa composition le comité symbolise la collaboration, la concertation et l'approche partenariale.

Afin de clarifier le périmètre d'intervention de l'AROSS, les membres du comité ont créé un document de référence décrivant les principes et modalités de collaboration entre l'AROSS et les partenaires. Ces principes visaient à garantir le bon fonctionnement de l'écosystème de l'AROSS en termes de rôles et de responsabilités des acteurs. Il fixait les modalités de l'intervention de l'AROSS au travers de principes généraux et de processus d'intervention.

Bilan et perspectives

Le projet pilote a été évalué par l'IUMSP en 2017 après 18 mois d'activité. Il ressort de cette évaluation que le projet fait consensus en termes de buts et d'objectifs. Il est perçu comme répondant à un besoin non couvert et réel et son déploiement cantonal n'est pas remis en question. Ce rapport a également montré un niveau de satisfaction très élevé parmi les bénéficiaires et leurs proches aidants. Il situe également l'AROSS face aux données issues de la littérature internationale concernant les soins intégrés.

Une plus-value certaine a été démontrée dans le cadre de ce projet mise en avant par les bénéficiaires, leurs proches et certains partenaires, cependant, le décloisonnement et la coopération interprofessionnelle ne vont pas de soi. Ils demandent des efforts permanents, une attention de tous les instants et une volonté forte d'agir ensemble dans une direction commune. Mener un projet collectif d'intérêt général, c'est certainement sortir de sa zone de confort habituelle... mais, n'est-ce pas justement là que la magie s'opère?